



Bureau
Séance du 29 septembre 2015

Délibération n° 2015 / 167

Attribution d'une subvention
Réhabilitation d'un ancien bâtiment en centre
nautique sur l'île de Sein

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-1 et suivants et R. 334-1 et suivants,

Vu le décret n°2007-1406 du 28 septembre 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise,

Vu l'arrêté conjoint du Préfet maritime de l'Atlantique et du Préfet du Finistère 1^{er} juin 2015 portant renouvellement de la composition du Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise,

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin d'Iroise, adopté par le Conseil de gestion le 29 septembre 2010 et par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 25 novembre 2010,

Considérant l'appel à projet « création de prestations touristiques de découverte du milieu marin et insulaire en Iroise » approuvé par le bureau du Parc naturel marin d'Iroise le 5 avril 2012,

Considérant le dossier de demande de subvention de la mairie de Sein reçu le 2 septembre 2015,

Considérant les observations présentées au cours de la séance du bureau du 29 septembre 2015.

Article unique

Sur présentation de la Présidente, le bureau, après en avoir délibéré, émet un **avis favorable** à l'attribution d'une subvention à la personne morale suivante :

Nom du bénéficiaire	Libellé du projet	Montant de subvention proposé
mairie de Sein	Réhabilitation d'un ancien bâtiment des Phares et Balises en centre nautique	37 000 €

Le Conquet, le 20 NOV. 2015

Nathalie SARRABEZOLLE

Nathalie Sarrazolle
Présidente du Parc naturel marin d'Iroise